

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille dix-neuf,
le 2 avril à dix-neuf heure,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des Ajoncs de Marzan en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
28 MARS 2019

DATE d'AFFICHAGE
8 AVRIL 2019

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 32
Votants : 35

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Jean-François BREGER, - Alain DANIEL, - Mme Yvette LOUER, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT.

M. Jean-François BREGER donne pouvoir à M. Christian DROUAL
M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE
Mme Yvette LOUER donne pouvoir à Mme Mireille LUCAS

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Eric LIPPENS a été élu Secrétaire.

DELIBERATION N°51-2019 – FINANCES - DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (DSC) 2019

Au vu des orientations budgétaires (DOB) débattues par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 5 mars 2019, M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, propose le maintien des critères et du montant de la Dotation de Solidarité Communautaire pour l'année 2019.

Critères de répartition :

Potentiel fiscal inversé : 50 000€
Population INSEE : 50 000 €
DGF par habitant INSEE inversée : 40 000 €
Compensatoire du FPIC : 46 637 €

Montant et répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire 2019 :

DSC 2019	Part Potentiel fiscal inversé	Part population Insee	Part DGF par hab insee inversée	Part Compensation Ecart FPIC	Total DSC 2019
Ambon	3 866 €	3 394 €	2 799 €	3 709 €	13 768 €
Arzal	3 914 €	2 971 €	5 041 €		11 926 €
Billiers	3 978 €	1 742 €	3 536 €		9 256 €
Damgan	2 767 €	3 140 €	1 803 €		7 710 €
La Roche-Bd	3 140 €	1 248 €	1 759 €	11 873 €	18 020 €
Le Guerno	4 857 €	1 742 €	4 635 €	12 427 €	23 661 €
Marzan	4 836 €	4 154 €	3 375 €	4 787 €	17 152 €
Muzillac	3 322 €	9 295 €	4 496 €		17 113 €
Nivillac	4 926 €	8 294 €	2 551 €	7 326 €	23 097 €
Noyal-Muzillac	4 572 €	4 693 €	3 342 €		12 607 €
Péaule	4 145 €	4 826 €	3 894 €		12 865 €
Saint-Dolay	5 677 €	4 501 €	2 769 €	6 515 €	19 462 €
Total	50 000 €	50 000 €	40 000 €	46 637 €	186 637 €

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** les montants de la Dotation de Solidarité Communautaire pour l'année 2019 tels que détaillés ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 05/04/19

Le Président,

